

La conférence

Retenue à la source :

information et échanges **C**

PRÉSENTATION

A compter du 1er janvier 2018, le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu concernera les salariés, retraités, demandeurs d'emploi, les travailleurs indépendants ainsi que les bénéficiaires de revenus fonciers. Cette conférence présentera les principales modalités d'application et de collecte du prélèvement ainsi que le traitement fiscal des revenus perçus en 2017 (année de transition). Suite à la présentation, un échange interactif entre les experts-comptables présents et la DGFIP permettra de répondre à vos questions.

INTÉRÊTS & OBJECTIFS

- Une information sur le prélèvement et ses modalités d'application
- Des échanges en direct avec la DGFIP

POINTS ABORDÉS

- Présentation générale du dispositif
- Questions-réponses à la DGFIP
- Sondage / QCM

INTERVENANTS



Olga Condé
consultante en droit fiscal et droit des sociétés d'Infodoc-experts



Maryvonne Le Brignonen
directeur du projet prélèvement à la source à la direction générale des finances publiques et inspecteur des finances



Marc Luccioni
expert-comptable et commissaire aux comptes